ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

EN APPLICATION DE L'ARTICLE A123-63 ANNEXE 1-2 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e),

(●) Monsieur () Madame

Nom : ABBAS
nom de naissance suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées

Prénoms : Raed
l'intégralité de vos prénoms, dans l'ordre indiqué sur votre pièce d'identité

Né(e) le : 24/08/1979 à : Homs SYRIE
ville de naissance, numéro du département et pays si située à l'étranger

Demeurant à : 20 rue du pré d'elle

Code postal : 38240 Ville : Meylan
adresse complète : numéro de voie, type de voie, voie, code postal et commune

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

() Monsieur (●) Madame

Nom : ABBAS

Prénom : Sahar

avec [] lequel [✔] laquelle je me suis marié(e) [] sans contrat de mariage(1) [✔] avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à : Meylan

Le : 29/06/2026

Signature manuscrite de la personne immatriculée : 

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(…)